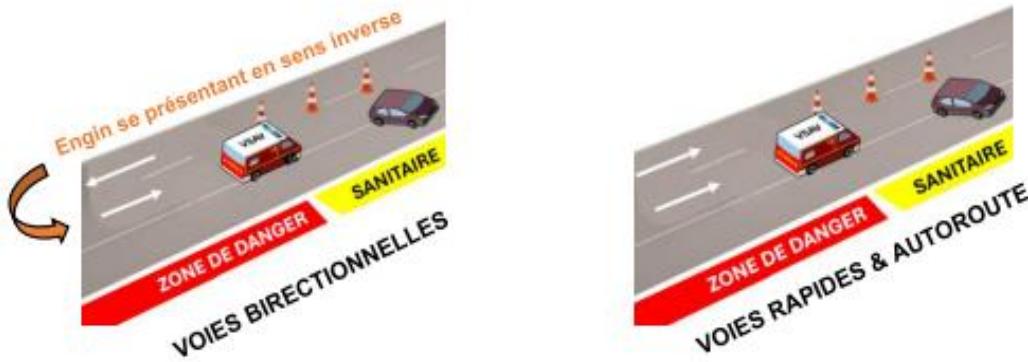


La sécurisation de la ZI sur voie bidirectionnelle en tant que premier intervenant (VSAV / VLM / VLCG)

PHASE 1 _ Arrivée d'un premier véhicule en l'absence de balisage



POURQUOI CET ÉTABLISSEMENT

- Assurer la sécurisation de la zone d'intervention dans l'attente d'un moyen de balisage.

COMMENT

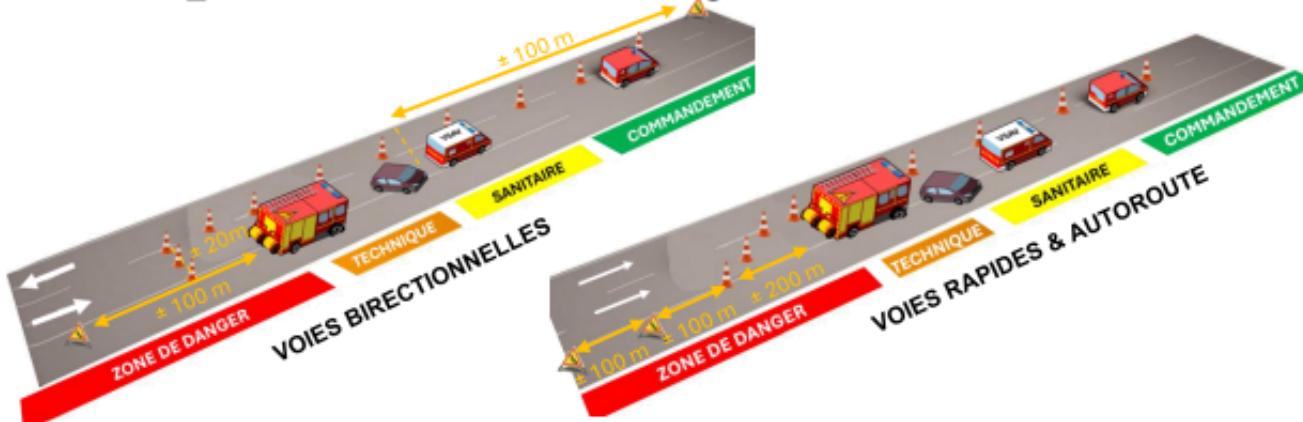
JE ME PRÉSENTE SUR UN SECOURS ROUTIER
Le véhicule est immobilisé en amont de l'accident dans le sens de circulation en tournant les roues du véhicule.
Le conducteur dépose les 3 cônes en aval de son véhicule jusqu'au(x) véhicule(s) accidenté(s).
L'ensemble des personnels abordent le véhicule accidenté en se placant à proximité de la BAU si possible
Le CA formalise une demande de renfort d'un moyen de balisage.

RISQUES / CONSIGNES DE SÉCURITÉS

- Les véhicules de secours arrivant en sens inverse réalisent un demi-tour pour se mettre dans le sens de la voie concernée ;
- Si le VSAV est seul, le stationner en amont de l'AVP ;
- Effectuer une protection incendie avec l'extincteur du VSAV ;
- Une fois la zone sécurisée par un SR, le VSAV dépasse l'AVP et se place en début de zone de stationnement.

La sécurisation de la ZI sur voie bidirectionnelle en tant que premier moyen de balisage (EPSR)

PHASE 2 _ Arrivée d'un véhicule de balisage



Les distances mentionnées ci-dessus seront augmentées en fonction des configurations du terrain : virages, giratoires, voies d'insertion, ...

POURQUOI CET ÉTABLISSEMENT

- Assurer la sécurisation de la zone d'intervention dans l'attente des services concourants.

COMMENT

MOYENS TECHNIQUES	MOYENS SANITAIRES	MOYENS COMMANDEMENT & DE SOUTIEN
Le CA supervise les actions de balisage en plaçant ses personnels en protection devant le MSR.	Assure la protection de la zone d'intervention dans l'attente du MSR.	Vient se placer en zone de commandement
Une fois le biseau formé le conducteur insère le MSR dans le biseau	Une fois la zone d'intervention protégée par le balisage du MSR le VSAV dépasse l'accident et vient se placer en zone sanitaire	Prolonge le balisage si nécessaire au moyen de ses 3 cônes au droit de son véhicule.
Le personnel prolonge le balisage en disposant les cônes le long de la voie de circulation en ramenant les 3 cônes du VSAV primo intervenant.	Prolonge le balisage si nécessaire au moyen de ses 3 cônes au droit de son véhicule.	
Sur voie bidirectionnelle le personnel va déposer le second triangle en marchant sur le talus.		

RISQUES / CONSIGNES DE SÉCURITÉS

- Les véhicules de secours arrivant en sens inverse réalisent un demi-tour pour se mettre dans le sens de la voie concernée ;
- Neutraliser la ou les voies de circulation concernées au moyen du SR ;
- Faire effectuer un balisage d'urgence en protection du véhicule ;
- Effectuer une protection incendie adaptée à la situation (extincteur, LDT, LDV, absorbant) ;
- Une fois la zone sécurisée par un SR, le VSAV dépasse l'AVP et se place en début de zone de stationnement.